GARAGE DES PROVINCES

2 RUE DE FRANCHE COMTE

69110 SAINTE FOY LES LYON
Tél: 04 78 25 67 79
Fax: 04 78 36 68 48
Siret: 39478958000013 - NAF: 4520A
TVA Intracom.: FR13394789580
EURL TERRAILLON au capital de 7622.46 euros

VILLE DE SAINTE FOY LES LYON

10 RUE DESHAY
69110 SAINTE FOY LES LYON

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
FACTURE 103711	12/06/2023	13526	VILLE13526		**12/06/2023**
N° DE DOCUMENT	51682 N° DE DOSSIER	N° VN/VO			Par : -

MARQUE	N° VIN	DATE 1ère MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
RENAULT	VF1JDAKD536004444	19/06/2006		Atelier	1/1
MODELE MASTER	N° IMMATRICULATION AG792XA	KM 94840	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE

DÉSIGNATION		QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT		MONTANT HT	CT
Vous avez été reçu par JAMET THIERRY.						
REMPLACEMENT PARE BRISE	M2	2,10	89,00		186,90	2
REMPLACEMENT VITRE DE RETRO	M2	0,30	89,00		26,70	2
NETTOYAGE ECLAT DE VERRE	M1	0,30	77,00		23,10	2
GLACE DE RETRO D	7701044515	1,00	72,71		72,71	2
PARE BRISE	AM	1,00	375,36		375,36	2
JOINT	AM	1,00	63,84		63,84	2
KIT COLLAGE	AM	1,00	55,00		55,00	2
ELIMINATION DES DECHETS	ECO		4,17		**5,00 TTC**	2

BON DE COMMANDE N°ST230772

renard impressions - Imprim'vert® - ☎ 02 33 81 83 00 - Version - 09/18

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'A PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX A L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

TVA	HT
161,55	807,78

NET À PAYER

969,33

CFDMRE
VILLE13526
103711
12/06/2023
969,33
12/06/2023
12/06/2023
A VOTRE RÈGLEMENT

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
2	807,78	20,00	161,55

No D.T. : 51682

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

MODALITES DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.
En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

Voir au verso nos conditions générales de réparation (CGR).

avis clients
CITROEN ADVISOR
citroen.fr